

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE
TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 14 décembre 2023

TRANSACTION VENTE

Au-delà de 450 000€	5%
De 300 000 à 449 999€	6%
De 150 000 à 299 999€	6,5%
De 100 000 à 149 999€	7%
De 50 000 à 99 999€	8%
De 30 000 à 49 999€	10%
Inférieur à 30 000€	Forfait 2500 € TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
Le redevable des honoraires est le Mandant En cas de délégation de mandat, les honoraires pratiqués sont ceux du titulaire du mandat initial

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

1 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de location de garage: 120 € TTC

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion locative : sur le montant des loyers. Hors charges	7,2 % TTC
Garantie de loyers impayés	2,8 % TTC
Frais de constitution d'un dossier contentieux	50 € TTC
Frais de gestion de sinistre	50 € TTC
A la demande du mandant, représentation à l'assemblée générale des copropriétaires	150 € TTC
Déclaration des revenus fonciers	gratuit
Frais de résiliation de mandat	sans
Frais de suivi des travaux	50 € TTC
Représentation à livraison d'un logement neuf	50 € TTC

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

10 % TTC sur le prix de vente d'un fonds de commerce avec un minimum de 6000 € TTC	
Pour les droits d'entrée et pas de porte, se reporter au barème transaction ventes	
25 % HT du loyer annuel HT pour les baux commerciaux	